

DONDELANGE KEHLEN KEISPELT MEISPELT NOSPELT OLM Service : Service technique Dossier suivi par : Cécile Achten

T. 30 91 91-504 F. 30 91 91-500 technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le N° 3A/2024/4631/183 du 7 février 2025 du Ministère du Travail, à savoir

la SARL HERITAGE CARS - SUPERVERSURA a reçu l'autorisation à exploiter cinq parkings mécaniques de la marque TWINBUSCH, du type TW436-D2 et TW6200, avec les numéro de construction 230304FL46880; 230304FL46882; 230304FL46881; 202304FL46884 et 2303TW62000P4662 à KEHLEN, 17, Zone d'Activités Economiques (ZAE), ainsi que 2 ponts élévateurs pour véhicules de la marque RAVAGLIOLI, du type KPX337W-WK-WR-LW-LWK-LWR, avec les numéros de construction 10521882 et 10521876 et 1 pont élévateur pour véhicules de la marque MW TOOLS, du type HB 440 U, avec le numéro de construction 724563063.

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Pour le Bourgmestre empêché, Romain Kockelmann, échevin Kehlen, le 18 février 2025 Pour le collège échevinal,

> Le Secrétaire, Haas Marco

> > 31/03/2025